

le coût de la vie a été prévue par une loi. Que s'est-il produit?

En 1963, l'indice des prix à la consommation, sur l'ancienne base où l'indice de 1949 égalait 100, atteignait 133.0. En 1965, l'indice passait à 138.7, et à 161.4 en 1969. C'est l'indice des prix à la consommation d'après l'ancienne base de 1949, et non la nouvelle établie récemment. Pour faire des comparaisons, je dois utiliser des chiffres analogues.

Cela signifie que depuis 1963, lorsque la pension a été fixée à \$75, le coût de la vie a augmenté de 28.4 points procentuels, soit de 21 p. 100 de plus que le coût de la vie en 1963. Selon les mêmes principes de calcul, le coût de la vie a, depuis 1965, augmenté de 22.7 points procentuels, ou de 16 p. 100. Les députés ont le choix. S'ils calculent depuis 1965, l'année de l'adoption de la loi qui prévoit une indexation, l'augmentation est de 16 p. 100. S'ils commencent leurs calculs à compter de 1963, alors que la pension a été fixée à \$75, l'augmentation est d'environ 21 p. 100.

Autrement dit, la pension de \$75 devrait être maintenant de \$87 par mois, si vous la calculez à compter de 1965, et de \$90.75 par mois, si vous la calculez à compter de 1963. Et pourtant, il n'y a eu que deux augmentations de 2 p. 100, soit 4 p. 100 en tout, et la pension est aujourd'hui de \$78 seulement. Pour les besoins de la cause, je vais m'en tenir au montant le moins élevé. Il faudrait qu'elle soit de \$87 pour respecter la décision prise par ce gouvernement en 1965 d'indexer la pension sur le coût de la vie. Quoi qu'il en soit, elle n'est que de \$78. C'est un peu comme si l'on retirait \$9 du porte-monnaie de chaque pensionné canadien.

Il ne suffit pas de nous répéter jour après jour, mois après mois, que la question est à l'étude. Un principe et une obligation sont ici en jeu. Nous devons insister, en toute justice, pour que la loi sur la sécurité de la vieillesse soit modifiée et que le maximum de la pension soit majoré, de sorte que l'augmentation ne soit pas simplement de 2 p. 100 mais qu'elle reflète véritablement celle du coût de la vie.

Un ami me l'a rappelé et même s'il ne l'avait pas fait, c'est ce que j'ai toujours préconisé: nous devons faire davantage. Nous devons faire bénéficier nos personnes âgées de l'augmentation de la productivité. N'est-ce pas le moins que nous puissions faire que de leur donner l'équivalent de l'augmentation du coût de la vie?

Je vois que vous vous impatientez, monsieur l'Orateur; je dirai donc en conclusion que ce qui m'inquiète le plus, c'est la réponse que m'a donnée le ministre le 29 mai. C'est

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

l'aisance avec laquelle il a laissé échapper ce «non». C'est d'ailleurs la réponse que nous obtenons inmanquablement de ce gouvernement.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les îles): Il a eu l'occasion de s'exercer.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il a dit «non» aux vieillards pensionnés, aux anciens combattants, aux fonctionnaires à la retraite—en fait, à tous ceux qui ont une pension.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les îles): Nyet.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): «Nyet», comme on le dit là-bas. Cette question est une des plus graves qui se posent au pays. Nous devons nous assurer que nos retraités participent à l'accroissement de la productivité de notre société. Il ne suffit pas de répondre «Non». Le moment d'agir est arrivé.

[Français]

M. Gérard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, dans la langue française, on dit souvent qu'on reconnaît une bonne cuisinière à ses recettes et je peux dire qu'on reconnaît le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) à ses questions, qui sont toujours dans la même sphère.

Je suis d'accord avec l'honorable député, qui dit que la pension de vieillesse, le revenu garanti, bref, les pensions de toutes sortes ne sont pas assez élevées. Mais, par contre, je veux le consoler en citant certaines statistiques afin de lui démontrer ce que le gouvernement canadien affecte à ces différents genres de pensions.

Quand bien même je dirais à l'honorable député que le gouvernement est en train de réviser toute la législation relative à la sécurité sociale, il me répondrait: On a déjà entendu cela, le ministre l'a déjà dit. Il s'est offusqué lorsque le ministre lui a répondu «non», le 29 mai dernier, et si le ministre avait répondu autre chose, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre se serait opposé d'une autre manière.

Il s'oppose de cette façon-ci ce soir, parce que le ministre lui a tout simplement dit «non». Si le ministre lui avait répondu: On est en train d'étudier toute la législation, il aurait dit: «It is too little, too late» ou quelque chose semblable. D'une manière ou d'une autre, comme membre d'un parti de l'opposition, je comprends sa position et j'espère